

CONDITIONS GENERALES POUR TOUTES LES ACTIVITES

ASSURANCE

Le représentant légal de l'enfant doit vérifier que son assurance responsabilité civile ou assurance extra-scolaire, couvre bien l'activité choisie et sa période. Le cas échéant, il est conseillé de souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).

RESPONSABILITÉ

La VILLE D'OLORON n'est responsable des dommages consécutifs aux accidents qu'en cas de faute pouvant lui être imputée. La VILLE D'OLORON décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de prise en charge de l'enfant. Elle ne peut être tenue pour responsable des objets perdus ou volés sur les lieux d'activités.

ANNULATION

La pratique de certaines activités est soumise aux intempéries. Par conséquent, nous pouvons être amenés à annuler les sorties au dernier moment. Bien entendu, nous ferons notre possible pour vous prévenir le plus tôt et remplacer ces sorties.

La VILLE D'OLORON se réserve le droit de modifier ses programmes et de prendre les inscriptions dans la limite des places disponibles. De plus, en cas d'effectifs insuffisants, la VILLE D'OLORON se réserve là aussi le droit d'annuler une activité.

RÈGLEMENT

L'inscription est définitive lors du règlement de l'activité. Il peut être effectué en numéraire et par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public. Pour les règlements en espèces, il est conseillé de faire l'appoint.

Le règlement doit obligatoirement être effectué le jour de l'inscription de l'enfant.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accepté sauf cas de force majeure : accident, maladie, annulation d'une activité par la Mairie.

Pour les deux premiers cas, il faudra penser à fournir un certificat médical et un RIB du même nom que la personne qui a réglé l'inscription et ce avant le 29 février dernier délai. Pour le dernier cas, il faudra penser à nous fournir un RIB du même nom que la personne qui a réglé l'inscription.

Les documents liés au remboursement (RIB et/ou certificat) devront être envoyés ou apportés.